



INNOVATION – CROISSANCE – TRANSMISSION – DEVELOPPEMENT DURABLE

DEMARCHE DE LABELLISATION ENVIRONNEMENTALE « ENVOL »

Ou mettre en place une démarche environnementale et faire reconnaître son engagement par un label officiel

VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE

CCI Montpellier
 Christophe FERNIQUE
c.fernique@montpellier.cci.fr
 04 99 51 53 02



PUBLIC VISÉ

- TPE et PME de moins de 50 salariés, tous secteurs d'activité*
- Toute personne souhaitant piloter la mise en œuvre d'une démarche environnementale

* ouvert aussi à toute organisation de moins de 50 salariés (collectivité, association ...)



OBJECTIFS

- Connaître les bases de l'environnement en entreprise
- Former un référent/animateur environnement capable d'animer une démarche environnementale dans un objectif d'amélioration continue
- Mettre en œuvre un plan d'action environnement et faire reconnaître son engagement
- Obtenir le label environnemental EnVol pour son entreprise/organisation (niveau 1 de la norme NFX30/205)



MODALITÉS PRATIQUES

- **Dates en 2015 : 15 et 22 octobre (formation), 5 et 19 novembre matin (atelier)**
- **Durée : 4 jours** décomposés de la façon suivante :
Module 1 : Devenir référent environnement : 2 jours de formation collective
Module 2 : Mettre en œuvre la démarche EnVol : 1,5 jour d'atelier collectif + 0,5 jour individuel en entreprise
- **Horaires** : 08h30 à 12h30 – 14h00 à 17h00 et uniquement 8h30 - 12h30 le 19 novembre
- **Lieu : Voir au verso**



- 1820 € nets par personne inscrite à cette formation
 Possibilité de prise en charge totale ou partielle des frais de formation par votre OPCA



PARTENAIRES

Formation proposée par les CCI du Languedoc Roussillon



Le label environnemental EnVol est développé par CCI France avec l'appui de nombreux partenaires :





**DETAIL DU
PROGRAMME**

--- **Module 1 : Formation collective 2 jours** – 15 et 22 octobre 2015 ---

- 1. Contexte et enjeux de la prise en compte de l'environnement dans les entreprises**
 - Contexte environnemental au niveau global et local (réchauffement climatique, biodiversité, environnement & santé ...)
 - Empreinte écologique
 - Rôle de l'animateur environnement en entreprise
- 2. Focus réglementaire sur les textes environnement applicables dans les entreprises**
 - Les grands principes du droit de l'environnement, le principe pollueur-payeur
 - Les principales exigences réglementaires (air, eau, déchets, bruit, installations classées...)
- 3. Comment mettre en œuvre une démarche environnement dans l'entreprise ?**
 - Les exigences du référentiel NFX30-205 pour la mise en œuvre d'une démarche environnementale
 - Déroulement des 6 étapes et présentation des outils d'aide à la mise en oeuvre
 - Le rôle du référent/animateur environnement

--- **Module 2 : Atelier collectif 1,5 jour** – 5 novembre 2015 et 19 novembre matin ---

Appropriation de tous les outils pour mettre en œuvre la démarche EnVol

- Séances de travail en ateliers collectifs. Deux experts animent ces ateliers qui permettront aux candidats de mettre en œuvre une grande partie des exigences liées au label EnVol.

--- **formation individuelle** - 0,5 jour dans votre entreprise entre décembre et février ---

Finaliser sa demande d'obtention du label EnVol

- Le formateur se déplacera une demi-journée dans votre entreprise pour pré-auditer la bonne mise en œuvre de la démarche EnVol et vous aider à finaliser le dossier de demande de labellisation.



ACCES



CCI ENTREPRISES
 Zone Aéroportuaire
 Montpellier-Méditerranée
 CS 90066
 34137 MAUGUIO CEDEX
 Tél : 04 99 51 52 00
www.montpellier.cci.fr



JUST PRINT Témoignage

« Avec EnVol, j'ai trouvé le moyen d'ancrer l'environnement dans la stratégie même de l'entreprise avec des outils simples et adaptés à notre TPE.

(...) Ce label soutenu par des acteurs nationaux offre une forte reconnaissance vis-à-vis de mes clients publics ou privés. »

David DANG – dirigeant de JUSTPRINT, Montpellier

BULLETIN D'INSCRIPTION

« LABEL ENVIRONNEMENTAL ENVOL »

DATE : OCTOBRE – NOVEMBRE 2015

A RETOURNER A :

CCI ENTREPRISES
Mission ICT
Zone Aéroportuaire Montpellier-
Méditerranée
CS 90066
34137 MAUGUIO CEDEX
ou c.fernique@montpellier.cci.fr

PARTICIPANTS	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Melle Prénom : NOM : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Melle Prénom : NOM : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Melle Prénom : NOM : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Melle Prénom : NOM : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Melle Prénom : NOM :
ENTRRISE	Raison sociale : N° siret : Adresse : Code postal : Ville : Effectif établissement : N° identifiant TVA :
ENTREPRISE RESPONSABLE FORMATION	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Melle Prénom : NOM : Fonction : Adresse : Code postal : Ville : Téléphone : Portable : E - mail :
COÛT ET REGLEMENT	<input type="checkbox"/> Le règlement sera effectué par l'organisme payeur : Adresse : Code postal : Ville : E - mail : <input type="checkbox"/> Ci-joint un chèque de 1820 euros nets, à l'ordre de : SUD FORMATION CCIM

La signature de ce bulletin d'inscription signifie l'acceptation sans réserve des conditions de participation figurant au verso.

Fait à Le,

Cachet de l'entreprise et signature du dirigeant :

Signature du stagiaire :

CONDITION DE PARTICIPATION

TARIF

- Le prix par participant est indiqué dans l'encadré figurant sur le programme de chaque stage.
- Tous les prix sont indiqués hors taxe, SUD FORMATION CCI Montpellier n'est pas assujetti à la TVA.
- Tout stage ou cycle commencé est dû en entier sauf cas de force majeure dûment reconnue.
- Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage.

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

(Loi n°92-1442 du 31 décembre 1992)

Le règlement du prix du stage est à effectuer à l'inscription, comptant, sans escompte, par chèque à l'ordre de : SUD FORMATION CCIM Montpellier.

Tout paiement intervenant postérieurement à ces conditions générales de vente et aux dates d'échéances figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard calculées à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur.

En cas de paiement effectué par un OPCA, il vous appartient de vous assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme que vous aurez désigné.

GARANTIE DE PARTICIPATION

APPORTEE PAR SUD FORMATION CCI MONTPELLIER

Nous programmons la majorité de nos stages au moins 3 fois dans l'année. La recherche du meilleur équilibre des sessions peut nous amener à proposer des modifications de dates.

Toutefois, dès réception de la lettre d'invitation au stage, vous avez la garantie que le stage aura lieu à la date prévue, sauf cas de force majeure.

CAS D'EMPÊCHEMENT D'UN PARTICIPANT

Nous portons le plus grand soin à la composition des groupes et toute demande de report ou d'annulation a des répercussions sur le déroulement de la session.

Nous vous demandons de les éviter et de les limiter aux seuls cas de force majeure.

Nous vous offrons la possibilité de remplacer à tout moment le stagiaire empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

Si cette possibilité n'est pas envisageable, il est souhaitable de contacter votre correspondant(e) le plus rapidement possible afin de trouver une solution.

En cas d'annulation trop tardive (moins de 7 jours avant le début du stage), nous nous réservons le droit de vous facturer des frais d'annulation pouvant atteindre 100% du prix du stage.

Cependant, ce débit ne constitue pas une dépense déductible de la participation de l'employeur.

EN CAS D'UN CYCLE OU D'UN STAGE EN PLUSIEURS PARTIES

Une formation en plusieurs parties suppose un cheminement pédagogique spécifique. Il est indispensable de suivre les différentes parties dans l'ordre et aux dates prévues.

En cas d'empêchement majeur pour une des parties, nous ferons le maximum pour mettre le stagiaire en position de suivre efficacement l'ensemble de la formation.

LES DOCUMENTS LEGAUX

- Pour chaque inscription, une convention de formation professionnelle continue ou un contrat de formation établi selon les textes en vigueur vous est adressé en 2 exemplaires dont 1 est à nous retourner signé et revêtu du cachet de votre entreprise.
- La facture vous est adressée à l'issue du stage ou de la première partie du cycle.
- L'attestation de participation vous est adressée après le stage.
- En cas d'un stage en plusieurs parties, une attestation de présence pour chaque partie peut vous être fournie sur demande.